

# PROGRAMME FORMATION CONTINUE

## L'INTERVENTION DE L'AVOCAT EN PHASE AMIABLE, EN SAUVEGARDE ET EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

### Renseignements :

ERAGE  
Maison de l'Avocat  
17 bis place du Chapitre  
BP 2044  
51072 REIMS  
Tél. 06 82 63 39 18  
champagne-ardenne@erage.eu



### Durée

06:00 heures

### Spécialisation(s)

- Droit commercial, des affaires et de la concurrence

### Niveau(x)

2. Approfondissement
3. Expertise

**Evaluation :** fiche d'évaluation à l'issue de la formation

### Date

Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020

### Horaires

De 9 h 30 à 12 h 30  
Et de 14 h à 17 h

### Lieu de la formation

**Hôtel de la Paix** 9 rue Buirette – 51100 REIMS

### Intervenant(s) :

**Me Simon LAMBERT**, Avocat au Barreau de Dijon  
**Me Thibaud POINSARD**, Liquidateur judiciaire à Dijon

**Prérequis :** connaissance de base dans la spécialisation ciblée, expérience dans la spécialisation ciblée.

**Méthode pédagogique :** Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...), études de cas, exposé théorique.

**Support remis :** Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

### Objectif de la formation :

- Approfondir, améliorer et actualiser ses compétences en traitement des difficultés des entreprises.

### Programme :

**INTRODUCTION : LES ORDONNANCES COVID / LES NOUVEAUTÉS JURISPRUDENTIELLES / LES BONNES PRATIQUES :**

#### I°) PHASES AMIABLES :

Introduction : les éléments hors juridictionnel : PGE, médiation du crédit...

- A- Mandat ad hoc
- B- Conciliation

#### II°) SAUVEGARDE / REDRESSEMENT JUDICIAIRE :

- A- Conditions d'ouvertures :  
Préparation du dossier
- B- Les effets du jugement d'ouverture :
  - Arrêt des poursuites
  - Arrêt du cours des intérêts
  - Gel du passif / déclaration de créance
- C- La période d'observation
  - Contrat en cours
  - Bail
  - Revendication / restitution
  - Le calendrier procédural
  - Les audiences de renouvellement en pratique : quoi préparer, quoi prévoir, déroulement de l'audience
- D- Les issues de la procédure
  - Plan de sauvegarde / de Redressement Judiciaire
  - Plan de cession : avocat débiteur / avocat repreneur
  - Liquidation Judiciaire

### A retourner à :

ERAGE  
Maison de l'Avocat  
17 bis place du Chapitre  
BP 2044  
51072 REIMS  
Tél. 06 82 63 39 18  
champagne-ardenne@erage.eu

### Date

Judi 1<sup>er</sup> octobre 2020

### Horaires

De 9 h 30 à 12 h 30  
Et de 14 h à 17 h

### Durée

06:00 heures

### Lieu de la formation

#### Hôtel de la Paix

9 rue Buirette  
51100 REIMS



### Niveau

2. Approfondissement
3. Expertise

### Spécialisation

- Droit commercial, des affaires et de la concurrence

### Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

### Formation limitée à :

30 personnes

### Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

### Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE  
1 chèque par participant et par formation.

### Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Case Palais : .....

E-mail : .....

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment .....

Profession :  Avocat Libéral  Avocat Salarié  Magistrat  Juriste

Autre, précisez.....

**ERAGE organisme de formation N° 42670280867**

### Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émarginée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

**Lire le règlement intérieur :** <http://www.erage.eu/?p=8441>

**Les données à caractère personnel** collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse [dpo@erage.eu](mailto:dpo@erage.eu), assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : [www.erage.eu](http://www.erage.eu).

Fait le ..... à .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

*Signature et cachet*

### Coût de la formation :

Avocat et autre public :

210 €/jour

Avocat 2 premières années d'exercice :

150 €/jour